



ENTRE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (FRANCE)
ET
THE NATIONAL TAIPEI UNIVERSITY OF EDUCATION (TAIWAN)

Suite à la signature de la convention cadre de coopération scientifique entre l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, France et the National Taipei University of Education, Taiwan, les deux institutions concluent une convention concernant les échanges d'étudiants.

1. Durée du séjour

La durée des séjours des étudiants issus des institutions ne devra pas dépasser une année universitaire. A la National Taipei University of Education, l'année universitaire est comprise entre septembre et juin. La liste des étudiants sélectionnés doit être communiquée avant le 30 avril pour le premier semestre (mi-septembre jusqu'à fin janvier) et avant le 15 octobre pour le second semestre (fin février jusqu'à fin juin). Concernant l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, l'année universitaire est comprise entre octobre et juin. La liste des étudiants sélectionnés doit être communiquée avant le 1er mai pour le premier semestre (octobre jusqu'à fin janvier) et avant le 1er octobre pour le second semestre (fin janvier jusqu'à fin juin).

2. Nombre d'étudiants concernés par les échanges

Le nombre d'étudiants accueillis par chacune des institutions dans le cadre de cette convention sera limité à un maximum de quatre chaque année universitaire.

3. Sélection des étudiants concernés par les échanges

L'institution d'origine sélectionnera des étudiants faisant état d'excellents résultats universitaires pour correspondre aux standards d'admission requis par l'institution hôte, elle le notifiera avant le début de chaque semestre. Les participants seront choisis sur la base de leur excellence universitaire par l'institution hôte. Les candidats doivent disposer d'un minimum requis de niveau B2 en français.

4. Inscription des étudiants concernés par les échanges

- a. Les étudiants de National Taipei University of Education seront inscrits à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales en tant qu'étudiants échangés et pourront participer aux conférences, séminaires et tutoriels.
- b. Les étudiants de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales seront inscrits à la National Taipei University of Education et pourront participer aux conférences, séminaires et tutoriels.
- c. Les étudiants échangés seront soumis aux règles de l'institution hôte.

5. Programmes d'études et évaluation

Les étudiants concernés par les échanges détermineront leur programme d'études auprès de l'institution hôte en lien avec les responsables universitaires des deux institutions. Les réalisations universitaires seront évaluées selon les règles de l'institution hôte.

6. Résultats universitaires et accréditations

Les étudiants concernés par les échanges soumettront à leur institution d'origine les résultats

universitaires obtenus auprès de l'institution hôte, leur parcours sera accrédité selon les règles de l'institution hôte.

7. Frais de scolarité

Les étudiants concernés par les échanges seront exemptés des paiements relatifs aux frais d'examen, frais d'admission et de scolarité de l'institution hôte.

8. Logement

L'institution hôte assistera les étudiants concernés par les échanges dans la recherche de logement, autant que possible.

9. Responsabilité financière

Les étudiants concernés par les échanges seront responsables de leurs propres dépenses, y compris dépenses de voyage, logement et système de soin.

10. Limitation de la responsabilité

Les responsabilités de chaque institution dans le cadre de cette convention sont limitées aux étudiants. Ces responsabilités ne s'appliquent pas aux conjoints des étudiants ainsi qu'aux personnes qui sont à leur charge.

11. Durée

Cette convention prendra effet à la signature de la convention cadre de coopération scientifique entre les deux institutions et sera effective pendant cinq ans. Elle renouvelable 5 ans sur la base d'un consentement mutuel.

12. Modification, dénonciation

Cette convention peut être modifiée ou résiliée par consentement mutuel, sur la base de proposition de la part des institutions, sous réserve d'un préavis de six mois.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) en français et deux (2) en anglais, la version anglaise faisant foi.

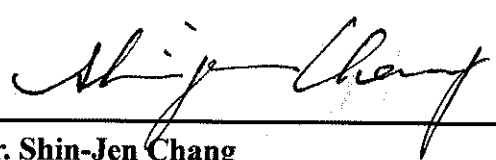
**L'École des Hautes Études en
Sciences Sociales**



Pierre-Cyrille Hautcoeur
President,

Date: 9/12/14

National Taipei University of Education



Dr. Shin-Jen Chang
President,

Date: 2014/09/01